

<https://enseignants.se-unsa.org/Evaluations-nationales-CP-CE1-le-SE-Unsa-obtient-une-compensation-de-6-h>



Enseignants de l'Unsa

Évaluations nationales CP/CE1 : le SE-Unsa obtient une compensation de 6 h

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 21 septembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En réponse au courrier du SE-Unsa envoyé le 24 août 2022, le ministère accorde une compensation de 6 heures sur les APC pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations nationales de CP et de CE1 (lire le courrier du ministre ci-dessous).

Une compensation appréciable...

La saisie des résultats des évaluations nationales de CP et CE1 est une surcharge de travail pour les enseignants. Le SE-Unsa a écrit au ministre pour lui demander une compensation horaire pour tous les enseignants concernés. Grâce à cette intervention, le SE-Unsa a obtenu que 6 heures soient dégagées des activités pédagogiques complémentaires (APC). Elles permettront aux enseignants de disposer de temps pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations de CP et CE1.

Cette compensation ne concerne pas les évaluations de CM1 car aucun travail de correction ou de saisie ne sera demandé aux enseignants expérimentant les évaluations *Repères* dans ce niveau de classe.

... mais qui doit être effective pour tous

Si le SE-Unsa est satisfait de cette réponse officielle qui compense en partie la surcharge de travail liée à ces évaluations, deux points restent à améliorer :

- Cette compensation du temps de saisie laisse de côté les collègues déchargés d'APC.
- Elle ne répond pas non plus à la situation des enseignants de CP qui doivent faire passer ces évaluations à deux moments de l'année. Le SE-Unsa a demandé que leur compensation soit doublée, le ministère n'a pas répondu à cette problématique.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, tous les enseignants concernés doivent bénéficier d'une compensation adaptée. Le SE-Unsa en formule la demande dans tous les territoires.

Le SE-Unsa continue par ailleurs à œuvrer pour que les évaluations deviennent de véritables outils au service des élèves en difficulté et des enseignants. Cela devra passer par exemple par la création d'un comité de suivi.

[Lire le courrier du ministre](#)

(cliquez pour agrandir)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'instruction publique et de l'action éducative
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires

Bureau des écoles maternelles et élémentaires

DGESCO A1-1

N° D2022-08498

Affaire suivie par :

Marion MALLET-PETIOT

Tél : 01 55 55 36 86

Mél : marion.mallet-petiot@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le 09 septembre 2022

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Passation des évaluations en CP, CE1 et CM1 faisant partie de l'expérimentation – saisie des résultats

Du 12 au 23 septembre 2022, il est demandé aux professeurs de CP et de CE1 de faire passer à leurs élèves les évaluations nationales repères de début d'année. Cette année, certaines classes de CM1 faisant partie du panel expérimental pour ce niveau feront également passer des évaluations de début d'année en français et mathématiques.

Il vous revient de veiller au bon déroulement de ces évaluations. Comme les années précédentes, les Inspecteurs de l'éducation nationale seront en soutien des directrices et directeurs des écoles et des professeurs des écoles tout au long des semaines à venir. Vous veillerez tout particulièrement à ce qu'ils puissent disposer du temps et de l'accompagnement nécessaire notamment pour la saisie des réponses des élèves.

A cet effet, six heures prises sur le temps des activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour les enseignants de CP et de CE1. L'ouverture du portail de saisie aura lieu dès le premier jour de la passation des évaluations, le 12 septembre 2022. Les professeurs pourront y accéder jusqu'au 30 septembre 2022. Les résultats des élèves seront disponibles sous 48H dès la fin de la saisie et de la demande de calculs des scores sur le portail.

La conception, la passation des évaluations nationales, les outils de suivi et d'accompagnement, fiches ressources, repères annuels de progressivité, maintiennent l'objectif de mieux connaître les élèves en début d'année et d'apporter une réponse rapide et efficace aux besoins identifiés. Cet ensemble constitue un point d'appui essentiel pour permettre à l'ensemble des professeurs de contribuer à la réussite de leurs élèves.

Je vous remercie de votre participation à cet enjeu majeur qu'est la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour cette priorité nationale.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY